

N° 34 Du 21 Mars 1872

Laissez passer librement Antoine Dabert fils
natif d'Ally département d'Aude domicilié à Ally municipalité
d'Ally département d'Aude âgé de 14 ans, taille
d'un M. 1 m 72 m cheveux blancs sourcils châtain yeux gris
front bas nez petit et relevé bouche petite menton petit et fin visage
oval inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif des maires de la commune
en date du 19 de Mars et sur l'attestation du citoyen Jean Petit demeurant
à Ally et du citoyen J. B. Théry demeurant à
Ally lesquels ont signé avec nous. et Antoine Dabert
Théry Petit Antoine Dabert

N° 35 Du 21 Mars

Laissez passer librement Jacques Dabert père
natif d'Ally département d'Aude domicilié à Ally municipalité
d'Ally département d'Aude âgé de 42 ans, taille
d'un M. 1 m 67 m cheveux blancs sourcils châtain yeux gris bleus
front large nez aplati bouche moyenne menton ovale visage
long et fin inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif des maires de la commune
en date du 19 de Mars et sur l'attestation du citoyen Jean Petit demeurant
à Ally et du citoyen J. B. Théry demeurant à
Ally lesquels ont signé avec nous. et Antoine Dabert
Théry Dabert Petit

N° 36 Du 22 Mars

Laissez passer librement Jean Navas fils
natif de Saint-Auzès département d'Aude domicilié à Ally municipalité
d'Ally département d'Aude âgé de 16 ans ans, taille
d'un M. 1 m 54 m cheveux blancs sourcils châtain yeux noirs
front ouvert nez gros et plat bouche moyenne menton pointu et fin visage
oval inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif des maires de la commune
en date du 21 de Mars et sur l'attestation du citoyen Jean Crochepeyre père demeurant
à Saint-Auzès et du citoyen Jean Crochepeyre fils demeurant à
Saint-Auzès lesquels ont signé avec nous. et Jean Navas
Navas Crochepeyre Crochepeyre